



**Rowing Canada Aviron  
Régate de la Coupe du Canada 2019**

**DOSSIER TECHNIQUE**

Le présent dossier technique fournit un aperçu des conditions d'admissibilité des athlètes, des types d'épreuves, du système de progression et des infrastructures pour la régates de la Coupe du Canada de Rowing Canada Aviron (RCA) 2019. Ce document est destiné au comité organisateur et il a pour but de servir de référence relativement aux attentes liées à la tenue de la régates et définies par RCA dans la trousse de directives en matière d'organisation.

Le Code de course de RCA s'applique à l'organisation et à la tenue de la régates de la Coupe du Canada à moins d'indications contraires. Les gestionnaires d'équipes, les entraîneurs et les membres du comité organisateur doivent donc connaître le Code de course de RCA.

---

**1. Objectifs de la régates de la Coupe du Canada**

1.1 La régates de la Coupe du Canada vise à mettre en lumière l'aviron au Canada en format sprint de manière à favoriser la participation des athlètes et à encourager l'apport des partisans et des commanditaires. Les courses se déroulent sur un parcours de 500 mètres en format sprint. Les inscriptions à la régates de la Coupe du Canada sont structurées de manière à promouvoir la participation des athlètes de toutes les régions.

---

**2. Programme général**

2.1 Les équipes provinciales, régionales et de clubs participeront à des épreuves de 4x et 8+ le dimanche.

---

**3. Lieu de la régates**

3.1 La régates de la Coupe du Canada 2019 aura lieu au lac Burnaby en Colombie-Britannique.

---

#### **4. Droits de participation**

4.1 La régates de la Coupe du Canada est ouverte uniquement aux athlètes qui ont représenté une APA ou un club membre de RCA à la régates des Championnats nationaux d'aviron 2019.

4.2 À la régates de la Coupe du Canada, les athlètes doivent représenter la même APA ou le même club membre de RCA qu'ils ont représenté à la régates des Championnats nationaux d'aviron ou la même APA dans un équipage composé.

4.3 Conformément à la constitution de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) et à la politique d'inscription de RCA, un athlète qui s'inscrit à la régates de la Coupe du Canada doit être membre en règle de RCA et de son APA par l'entremise d'un club d'aviron avant de pouvoir être inscrit. Si le nom du club membre fourni par l'athlète ne correspond pas aux données de la base de données de RCA au moment de la vérification des inscriptions, c'est le club de l'athlète ou l'APA qui se trouve dans la base de données qui sera utilisé lors du tirage au sort de la régates et pour les résultats de course subséquents. S'il n'y a pas d'affiliation de club ou d'APA dans la base de données, l'inscription ne sera pas incluse dans le tirage au sort.

4.4 Les APA et les clubs membres de RCA doivent s'occuper de payer leurs droits d'inscription respectifs. Dans le cas d'équipages composés, une APA paie les droits d'inscription et l'autre APA est responsable de rembourser sa partie des frais à l'APA qui a fait l'inscription.

4.5 Les athlètes doivent porter les couleurs de leur APA ou club respectif, même lorsqu'ils rament dans un équipage composé. Ce sont les APA et les clubs qui sont responsables de fournir les uniformes et les rames de la bonne couleur aux athlètes.

4.6 Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'athlètes par APA ou par club ni au nombre d'inscriptions par épreuve par APA ou par club.

4.7 Il n'y a pas d'âge minimum ou maximum pour participer à la régates de la Coupe du Canada.

#### **4.8 Inscriptions :**

Les inscriptions seront acceptées (a) de la Colombie-Britannique, (b) de l'Ontario et (c) de toute autre province, et tous les membres de ces équipages doivent provenir de la même province ou (d) les équipages composés sont autorisés pour les provinces suivantes : (i) Alberta, Saskatchewan et Manitoba; (ii) Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador; (iii) toute autre combinaison de provinces parmi celles énumérées ci-dessus si la composition démographique de l'équipage inscrit correspond à un équipage de moins de 19 ans ou

de moins de 21 ans et si les athlètes n'ont pas été considérés dans le cadre des mécanismes précédents. Note : L'option (iii) est utilisée s'il y a des athlètes disponibles après que les inscriptions provinciales et régionales ont été faites et elle peut être facilitée par les entraîneurs des APA ou le personnel de RCA.

#### 4.9 Clôture de la période d'inscription :

La période d'inscription à la Coupe du Canada se termine en même temps que les inscriptions aux Championnats nationaux d'aviron. Toutefois, pour veiller à ce que les associations provinciales d'aviron ou les clubs membres de RCA puissent optimiser leurs inscriptions, les inscriptions tardives seront acceptées moyennant certains frais jusqu'au samedi 28 septembre à midi.

---

## 5. Épreuves

5.1 Les épreuves de la régates de la Coupe du Canada sont les suivantes :

Huit masculin	M8+
Huit féminin	W8+
Quatre de couple masculin	M4x
Quatre de couple féminin	W4x

---

## 6. Renseignements sur la régates

6.1 Les courses de la régates de la Coupe du Canada se déroulent sur 500 mètres.

6.2 Lorsque la période d'inscription sera terminée, un **système de progression** sera publié sur le site web du comité organisateur et sur RegattaCentral.

---

## 7. Format des épreuves

7.1 L'ordre des épreuves est indiqué ci-dessous, mais il peut changer après la fin des inscriptions pour convenir aux athlètes qui rament plus d'une fois ou à l'échange de bateaux.

Huit masculin	M8+
Huit féminin	W8+
Quatre de couple masculin	M4x
Quatre de couple féminin	W4x

## 8. Points

8.1 Des points sont attribués pour chaque épreuve de la Coupe du Canada comme suit :

Première position dans chaque épreuve : trois points pour la province de chaque rameur (à l'exception des barreurs)

Deuxième position dans chaque épreuve : deux points pour la province de chaque rameur (à l'exception des barreurs)

Troisième position dans chaque épreuve : un point pour la province de chaque rameur (à l'exception des barreurs)

\* Les équipages composés reçoivent le double de points pour chaque membre de chaque province.

\*\* Les gagnants du total de points par province recevront le **trophée de la Coupe du Canada**.

---

## 9. Champions canadiens en sprint

9.1 L'équipage le mieux classé pour chaque épreuve de la Coupe du Canada (5.1 ci-dessus) aura le titre de Champion canadien en sprint. Les titres seront remis aux équipages les mieux placés :

<b>FEMMES</b>	<b>HOMMES</b>
Huit féminin, catégorie ouverte	Huit masculin, catégorie ouverte
Huit féminin, moins de 21 ans	Huit masculin, moins de 21 ans
Huit féminin, moins de 19 ans	Huit masculin, moins de 19 ans
Quatre de couple féminin catégorie ouverte	Quatre de couple masculin catégorie ouverte
Quatre de couple féminin, moins de 21 ans	Quatre de couple masculin, moins de 21 ans
Quatre de couple féminin, moins de 19 ans	Quatre de couple masculin, moins de 19 ans

---

## **10. Barreurs**

10.1 La pesée des barreurs à la régata de la Coupe du Canada doit respecter le Code de course de RCA, mais tous les barreurs doivent être pesés entre deux heures et une heure avant le début de leur première course. Les barreurs peuvent agir de barreur pour des équipages d'autres provinces, au besoin.

---

## **11. Équipement**

11.1 Les APA ou les clubs membres de RCA sont responsables de fournir leurs propres embarcations et leurs propres rames pour leurs courses. Toutefois, le comité organisateur doit s'efforcer de mettre de l'équipement à la disposition des participants des provinces en visite.

---

## **12. Besoins en matière d'infrastructures**

12.1 Les courses de la régata de la Coupe du Canada se déroulent sur un parcours entièrement balisé de 500 mètres et de 6 couloirs de course.

12.2 Le parcours est composé de six couloirs de course et d'une zone d'échauffement et de récupération (selon l'approbation du juge-arbitre en chef et du gestionnaire des événements de RCA).

12.3 La largeur minimale des couloirs est de 12,5 mètres.

12.4 La tour du starter doit surplomber la ligne de départ et être située derrière celle-ci et il doit y avoir un système de départ avec drapeau et sons.

12.5 Le départ est flottant pour les courses de 500 mètres.

12.6 Il y aura des supports à bateaux extérieurs au lac Burnaby.

12.7 Le comité organisateur s'engage à respecter des normes d'accueil acceptables pour tous les athlètes. Il doit notamment mettre à leur disposition des installations de pesée adaptées aux conditions météorologiques (elles doivent leur permettre d'être au chaud, au sec et à l'abri du vent) ainsi que des salles de toilettes distinctes et une salle d'examen pour les tests antidopage.